

le sera abolie sans aucun remplacement, ce que n'est pas vrai! L'idée fondamentale est tout simplement intégrée dans une meilleure solution.

9. S'adapter à la situation actuelle.- Le Plan directeur est flexible et ouvert à de nouveaux développements; il n'est pas une conception rigide, qui règle tous les détails. La Loi aussi se concentre sur les points fondamentaux de la réforme. Cette flexibilité laisse au commandement une liberté d'action indispensable. Il doit être possible de prendre continuellement en compte de nouvelles évolutions de la situation internationales et leurs conséquences. Il faudra continuer à évaluer et à adapter certains do-

maines, tels par exemple les détachements statiques (aéroport etc.), la juste répartition des tâches entre les formations d'application et les brigades, les structures des états-majors du commandement de l'armée. Le système doit pouvoir évoluer.

Des décisions très importantes en matière de politique de sécurité ont été prises par le Conseil fédéral en novembre 2002, donc après l'approbation

du Plan directeur de la part du Parlement, notamment pour le réexamen du système de sûreté intérieure de la Suisse, le renforcement du corps des gardes-frontière et la surveillance des ambassades. Cela aura des conséquences aussi pour l'instruction des troupes de combat. Ces exemples montrent l'efficacité et la flexibilité du plan directeur.

Comité central de la Société suisse des officiers

«La tradition ne suffit pas. L'armée doit évoluer et elle doit se perfectionner et se fortifier constamment. Sinon, elle risque de devenir un poids mort et une charge très lourde sur nos épaules.»

Général Henri Guisan, 1945

Cinq raisons qui plaident pour la réforme de la protection de la population

1. Faire face aux nouvelles menaces

Depuis plusieurs années, on évalue continuellement les chances et les menaces en collaboration avec les scientifiques et les chercheurs, en tenant compte également des analyses internationales. Ces évaluations montrent que, à long terme, le danger que la Suisse soit impliquée dans un conflit armé est assez faible. La population veut être protégée contre le terrorisme et les catastrophes. Elle connaît le danger d'événements transfrontaliers, elle sait que de tels événements peuvent se produire sans avertissement ou avec un très court délai de pré-alerte.

Dans la maîtrise de situations d'émergence, il n'est pas important d'en connaître la cause. La chute d'un avion cause le même nombre de morts ou de blessés, que ses causes soient un défaut technique ou un attentat. C'est donc aux conséquences de ces dangers qu'il faut donner des réponses. La nouvelle conception de la protection de la population le fait.

2. Souplesse et coopération

La protection civile, ancrée dans la Constitution fédérale depuis 1959, est toujours plus liée aux autres services d'engagement. Actuellement, elle est sous le toit commun de la

«Protection de la population». Cela donne de la «sécurité par la coopération» à l'intérieur du pays. La protection civile est rarement engagée de manière isolée. Elle renforce le corps des sapeurs-pompiers, la police, les services de la santé publique et elle les relaie dans des situations d'urgence de longue durée. Pour ces événements ou pour les travaux de déblaiement, on n'a pas besoin de grands effectifs, tels que nous en avons à présent, dû à l'obligation de servir jusqu'à l'âge de 50 ans.

Les principes fondamentaux ont été gardés, notamment l'infrastructure de protection pour chaque habitant. Les structures d'intervention doivent être aussi normales que possible, mais

elles doivent permettre de faire face à des événements extraordinaires. Dans ces cas, les personnes engagées devraient pouvoir se concentrer sur leurs domaines de compétence. Au sein des organisations d'intervention, il faut réaliser une décentralisation en matière de personnel. La réforme «Armée XXI» favorise ce processus. Une réduction des effectifs n'affaiblit pas la protection civile, elle fortifie les partenaires. Tous ceux qui, à l'âge de 40 ans, sont libérés de l'obligation de servir dans protection civile restent à la disposition des organisations partenaires. Ils peuvent même être libérés de l'obligation de servir avant ce délai.

3. Une conduite cohérente

Ces dernières années, les structures de commandement

sont devenues toujours plus compliquées. D'après la nouvelle conception, un état-major de crises sera responsable de planifier et de coordonner les interventions, ainsi que d'organiser des entraînements périodiques. Connaissance des lieux et rapports personnels parmi les membres de l'état-major renforcent les capacités des organes de conduite.

4. Près du peuple et financièrement supportable

En règle générale, les catastrophes et les sinistres ne touchent pas l'ensemble du pays mais un endroit ou une région. La responsabilité l'engagement des partenaires incombe aux cantons. La nouvelle Loi signifie pour les cantons davantage d'obligations et de coûts mais aussi une plus grande liberté

d'action. Lorsqu'il s'agit prendre des mesures standards identiques, c'est la Confédération qui décide et qui assume les coûts.

5. Socialement supportable

La protection civile continue à être fondée sur le système de milice. Il faut donc assumer économiquement et socialement ses services. L'Etat ne doit pas faire servir trop longtemps les astreints, lorsqu'il en a besoin. C'est un devoir des autorités de créer des structures rationnelles en économisant au maximum sur le personnel.

Comité central de la Société suisse des officiers

Courrier des lecteurs

Apports de la formation militaire

Dans la *Revue militaire suisse* de novembre 2002, vous demandiez une contribution concernant les apports de la vie militaire sur la vie professionnelle. Vous me permettrez d'énumérer en termes télégraphiques certains principes qui ne sont, pour la plupart, plus mis en pratique, les cadres n'ayant pas reçu une formation militaire:

– **Appréciation de la situation.** Quel est mon objectif?

Comment l'atteindre? Budget «Temps» et «Argent»? Il faut consacrer plus de temps à réfléchir!

– **Gouverner, c'est prévoir.** Prévoir loin et commander court.

– **Sens de la mission, du devoir à accomplir.**

– **Solidarité, esprit d'équipe.**

– **Modestie du chef, humilité.** «Les hommes remportent les victoires, les chefs perdent les batailles» (Antoine de Saint-Exupéry)

– **Application des «3C»** (commander, contrôler, corriger), même à propos d'une lettre dont l'entête est «Monsieur» et dont les salutations sont adressées à «Madame»...

– **Ethique**, également sociale.

La grave situation économique actuelle démontre le rôle important que peut jouer une formation complémentaire de cadre militaire dans la vie professionnelle. Bien des erreurs auraient pu être évitées!

Un lecteur connu de la rédaction